

# CAMPION-HIDALGO LA BATAILLE DE PARIS

Le torchon brûle entre le roi des forains et la maire de la capitale. Annulation du marché de Noël sur les Champs-Élysées, menace de suppression de la grande roue place de la Concorde, réduction de la surface de la foire du Trône... L'empire forain bâti patiemment par Marcel Campion vacille. Mis en examen pour abus de biens sociaux et recel de favoritisme, il est dans le viseur de la justice, qui enquête sur la gestion de ses sociétés et sur les conditions d'obtention des marchés publics qu'il a remportés.

PAR JACQUES DUPLESSY ET ARNAUD GUIGUITANT

Le « roi des forains », Marcel Campion, va-t-il tomber de son trône ? Le célèbre marché de Noël qu'il organise chaque hiver depuis dix ans sur l'avenue des Champs-Élysées a été annulé. Motif : la Ville de Paris, qui a voté la non-reconduction de son contrat, « souhaite offrir des événements attractifs et innovants de nature à valoriser les Champs-Élysées ». Une décision que ne digère pas Marcel Campion : « Les élus de Paris font fi du travail des forains et se foutent éperdument des deux mille emplois que le marché génère », tempête-t-il, espérant que le recours étudié, mardi 14 novembre, par le tribunal administratif de Paris lui donne raison. Il s'appuie sur une convention signée avec la municipalité en 2015 qui l'autorise à « occuper le domaine public pour une durée de deux ans renouvelable deux fois ». Soit jusqu'en 2020. « Nous avons réétudié la convention au terme des deux premières années, confie Éric Azière, chef de file des centristes au conseil de Paris. On n'a pas renouvelé ce marché car il n'était pas à la hauteur de ce qu'il devait être. En plus, il n'y avait ni contrôle ni cahier des charges. » En bloquant plusieurs jours les accès de la capitale lors d'opérations escargot, l'homme de 77 ans, porte-parole des cent cinquante mille forains en France, a lancé un ultimatum à la Ville. « Le chantage n'est pas une méthode, a dénoncé la Mairie dans un communiqué. La décision doit s'appliquer, pour des raisons qui tiennent à la qualité médiocre des animations et des produits vendus. » Personnage controversé, Marcel Campion est coutumier des coups d'éclat. Juin 1983 : il installe illégalement des manèges sur le Champ-de-Mars, face à la tour Eiffel. Décembre 1985 : il brise les cadenas du jardin des Tuilleries pour y monter des attractions, muni d'une fausse lettre d'autorisation de Jack Lang, alors ministre de la Culture. « Chacun sait que Marcel Campion réagit par coups de sang plutôt qu'avec sang-froid », décrit Éric Azière. Ami du Tout-

Paris et des vedettes du show-biz qu'il invite chaque été au restaurant La Bouillabaisse, à Saint-Tropez, il sait défendre ses intérêts en cultivant des liens d'amitié avec les politiques de tous bords. Et notamment avec les maires de Paris. Il les tutoie tous : Jacques Chirac, Jean Tiberi, Bertrand Delanoë et Anne Hidalgo, dont il a soutenu la candidature aux municipales de 2014. Aujourd'hui, le divorce est consommé. « *Madame Hidalgo est dérangée mentalement, fulmine-t-il sur l'antenne de CNews. Elle m'a fait des bises pendant quatre ans et aujourd'hui elle ne me parle plus.* » Selon Éric Azière, « *Marcel Campion a l'obsession que ses contrats deviennent pérennes. C'est un patriarche, il souhaite laisser quelque chose à ses enfants. Il sait qu'il n'est pas éternel, c'est pour ça qu'il est fébrile.* »

Parti de rien – à 17 ans, il achète sa propre loterie –, l'homme d'affaires a gravi les échelons jusqu'à fonder un véritable empire forain. D'après les comptes de ses sociétés, il pesait près de 9,6 millions d'euros en 2016 : marché de Noël, fête des Tuileries, foire du Trône, fête à Neu-Neu, carrousel de la tour Eiffel et une grande roue installée sur la place de la Concorde depuis 1993. « *Il a un côté mégalo car il veut les plus beaux emplacements de la capitale pour ses manèges* », confie Alexandre Gady, historien et président de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (Sppef). Fervent défenseur du patrimoine parisien, il se bat bec et ongles pour que la roue, haute de 70 mètres, quitte la place, classée monument historique depuis 1937. « *Elle détruit toute la perspective que Le Nôtre, le jardinier de Louis XIV, avait imaginée en façonnant une promenade allant du palais du Louvre jusqu'aux Champs-Élysées* », s'indigne-t-il. Son voeu pourrait être exaucé. Lors du prochain conseil municipal, le 20 novembre, il va être proposé de la supprimer après son démontage,

prévu en mai 2018. « *C'est encore une charge contre les forains, explique Campion. On a un contrat, on ira donc en justice si besoin.* »

Installée six mois par an, la grande roue a déjà fait l'objet de nombreuses polémiques. Fin 2010, d'importants travaux sont réalisés pour consolider le sous-sol sur lequel repose l'engin de 350 tonnes. Vingt-six pieux sont plantés. Coût du chantier : 315 000 euros. Qui a payé ? « *C'est M. Campion, nous répond-on à la Mairie de Paris. Il y a eu une répercussion des travaux sur le montant de la redevance* (1,2 million d'euros en 2016, NDLR)

*qu'il paie chaque année* », confie un proche du dossier à la Ville. Faux, relève un prérapport de la Chambre régionale des comptes (CRC), écrit en juin dernier et que VSD a consulté : « *La Ville de Paris a réalisé ces travaux à ses frais* », stipule le →

## Ami du Tout-Paris, l'homme d'affaires a noué des relations avec les politiques de tous bords

Marcel Campion et Anne Hidalgo, au marché de Noël des Champs-Élysées, en 2014. « *Elle m'a fait des bises pendant quatre ans et maintenant elle ne me parle plus* », déclare-t-il.



document, qui pointe d'autres pratiques surprenantes. Comme cette remise de 95 % que la municipalité accorde à Marcel Campion après qu'il a continué d'exploiter sans autorisation une boutique de souvenirs à la Concorde en 2011. « Les pénalités pour 214 jours d'occupation illégale s'élevaient à plus de 1 million d'euros. La Ville ne lui a finalement réclamé que 58 668 euros. On se demande bien pourquoi », s'étonne un membre de la CRC. Au total, le montant des faveurs consenties par la Mairie de Paris atteindrait au moins 4,6 millions d'euros. Autre interrogation, la pose d'un distributeur de billets de banque à côté de la roue : « Pourquoi la Ville l'a-t-elle autorisée alors qu'elle touche un intéressement sur les bénéfices ? Tout le monde sait que plus il y a de paiements en cash, plus il est difficile de connaître les revenus exacts. »

Les conditions d'attribution du marché de la grande roue en 2015 valent à Marcel Campion d'être aujourd'hui dans le collimateur de la justice. En octobre 2016, sa propriété, située à Ormesson-sur-Marne (Val-de-Marne), a été perquisitionnée. Trois cent mille euros en espèces y ont été découverts, ainsi qu'une Kalachnikov. En mai et octobre dernier, il a été mis en examen pour abus de biens sociaux et recel de favoritisme. Il n'est pas le seul pourtant à intéresser les trois juges d'instruction qui enquêtent sur la façon dont l'appel d'offres s'est déroulé. Le 10 novembre, la Ville de Paris a été à son tour mise en examen pour favoritisme. Ce qu'elle conteste. En 2015, deux candidats s'étaient présentés : Marcel Campion, via sa société Fêtes Loisirs, avec une roue de 65 mètres de haut et Premium Leisure Invest AG, une entreprise basée au Liechtenstein. Jeroen Nijpels, le représentant de Landmark Attractions AG, sa filiale spécialisée dans l'exploitation de grandes roues dans le monde, le confirme : « On a déposé un dossier de candidature pour une roue de 80 mètres. On a ensuite reçu des mails de la Mairie dont un pour nous



**Propriétaire de la grande roue, Marcel Campion l'exploite depuis vingt-quatre ans.**

dire que l'appel d'offres était retiré. Ça nous a semblé louche », confie-t-il à VSD. Soupçonnant que, parmi ses mails, certains soient des faux, la Mairie de Paris porte plainte. Finalement, elle déclarera l'appel d'offres infructueux : « Les propositions ne permettent pas d'apprécier la compatibilité des caractéristiques de la grande roue [et notamment du poids] avec les contraintes du sol. [...] Pour permettre l'installation de cette attraction [...], il est proposé de signer une convention de courte durée avec l'opérateur actuel. » Qui n'est autre que Marcel Campion. De quoi étonner la CRC : « Alors que l'offre du concurrent de M. Campion répondait aux exigences de la Ville, l'appel à propositions a été déclaré sans suite sans motif valable. [...] Suite à l'annulation de la procédure, aucun élément ne l'empêchait de relancer immédiatement une nouvelle procédure de mise en concurrence, ce qu'elle n'a pas fait. » La bataille de Paris est loin de s'achever. La maire du 12<sup>e</sup> arrondissement a émis le vœu que l'espace de la foire du Trône, comptant près de trois cent cinquante attractions, soit réduit de moitié en 2019. La raison ? Des travaux d'aménagement du lac Daumesnil, tout proche. « Il n'y a pas de hasard, conclut Éric Azière. Avec cette nouvelle fronde menée contre Marcel Campion, la guerre est vraiment ouverte. »

J. D. ET A. G.

## MARCEL CAMPION : "JE GÈNE PARCE QUE J'OUVRE MA GUEULE"

L'homme aux 41 contrôles fiscaux se dit persécuté et trahi par les élus parisiens. Il compte mobiliser le monde forain.

**VSD. Que pensez-vous de la décision de supprimer le marché de Noël ?**

**Marcel Campion.** J'ai saisi la justice. La Mairie nous reproche la qualité des exposants. Mais un comité de sélection a été créé par la Mairie. Nous présentions les candidats et c'est une personne du cabinet du maire et l'élu à l'artisanat qui choisissaient, avec

un représentant du comité des Champs-Élysées. Ils se reprochent eux-mêmes de mal sélectionner.

**La Mairie de Paris entend supprimer également la grande roue, en 2018.**

On va faire respecter notre contrat. Les élus veulent aussi réduire de moitié la surface de la foire du Trône. Les forains vont se révolter. On a l'impression qu'on est des parias.

**Comment expliquez-vous toutes ces mesures ?**

L'annonce sur la grande roue, c'est pour faire un contre-feu aux emplois fictifs reprochés à Anne Hidalgo. J'ai encore des amis à la Mairie qui me l'ont dit. C'est aussi un règlement de comptes contre la profession foraine. C'est des traîtres ! La Mairie

prépare la place à Bernard Arnault pour son parc d'attractions du Jardin d'Acclimatation, au bois de Boulogne, sur une surface de 20 hectares. Il veut concurrencer Disney. Ce milliardaire a tous les politiques de droite, de gauche avec lui. Moi je gène là-dedans parce que j'ouvre ma gueule. Il faut m'éliminer.

**RECUEILLI PAR J. D.**